

La procédure d'engagement des clubs au PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL s'articule en 3 étapes **INCONTOURNABLES** et **OBLIGATOIRES**

1) Effectuer la pré-inscription sur FootClub

Modalité d'inscription pour le club qui s'engage :

- Décocher « Non demandé »
- Cocher « Demandé »

2) Renseigner et retourner la **CONVENTION PEF 2019/2020** (avant le 11/10/2019)

Cette étape engage moralement le club - à travers son président et référent club PEF - à déployer le dispositif au sein de la structure

3) Validation du District après pré-engagement du club et à réception de la convention, via FOOT2000

Dossier suivi par :
Damien MELICQUE (CTD DAP 71)